

8. Mardi.—*B. Julien de St. Augustin*, c. 1 O.

Il fut un modèle de pénitence. Il portait toujours sous sa robe une chaîne de fer pesant 18 livres; ses bras et ses jambes étaient garrottés de bracelets de fer; une croix de fer pendant de son cou sur sa poitrine; il lace-rait son corps avec une discipline armée de pointes de fer. Il garda une chasteté inviolable, et détestait tout ce qui conduit au vice impur, surtout les danses pour l'extirpation desquelles il ne négligea rien.

9. Mercredi.—*B. Archange de la Calatafimi*, c. 1 O.

Sa tendre dévotion envers Marie lui mérita de fré-quentes apparitions de l'auguste Vierge.

—*St. Thomas de Tolentino*, m. 1 O.

Il couronna un apostolat de trente ans en Chine, où il convertit des milliers d'infidèles, par un glorieux mar-tyre.

10. Jeudi Saint.—Ce jour est un des plus solennels de l'Eglise à cause des grands souvenirs qu'il rappelle. C'est le jour des *Quarantaines*. Jésus commence par nous don-ner une sublime leçon d'humilité en lavant les pieds à ses disciples. Oh ! puisse ce souvenir confondre notre orgueil et notre amour propre qui nous empêchent d'imiter les vertus de ce bon Maître.

Jésus après avoir purifié ses apôtres institua la Sainte Eucharistie. Il se donna en nourriture aux hommes avant de mourir pour eux. Est-il une langue terrestre pour célébrer ce mystère d'amour ! Aimons-le ce Jésus si bon pour nous, et prouvons-lui notre amour par des communions ferventes, par des actes d'amour et de ré-paration.

—*Stations de Rome.*—La station est dans la Basilique de Latran. Il y a une *indulgence plénière* à gagner, pour les tertiaires, moyennant la confession, la communion, la visite de l'église du T. O. et la prière pour le bien de l'E-glise.

—*Visite des Reposoirs.*—Les tertiaires ne doivent pas négliger aujourd'hui ou demain avant l'office du jour de faire la visite des repositoires, communément appelé "stations." Il y a une *indulgence plénière*, à condition de communier le Jeudi-Saint ou le jour de Pâques, et de prier lors des visites aux intentions du Souverain Pon-tife; en outre une indulgence de 10 ans et 10 quarantaines